



DECRYPTAGE DU PROJET DE SNBC 3

QUELLE STRATEGIE BAS
CARBONE POUR LA
FRANCE ?

JANVIER 2026

Publication : 29 janvier 2026

Coordination et rédaction : Anne Bringault et l'équipe plaidoyer du Réseau Action Climat

Crédit photo de la couverture : © Randy Lisciarelli

ISBN : 978-2-919083-14-5

INTRODUCTION.....	3
A. BAISSE GLOBALE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	4
B. TRANSPORT	4
C. AGRICULTURE ET ALIMENTATION	6
D. INDUSTRIE.....	8
E. BATIMENTS.....	9
F. INDUSTRIE DE L'ENERGIE	10
G. LES PUITS CARBONE	11
H. EMPREINTE CARBONE	12
I. EMPLOIS ET COMPETENCES.....	13
J. FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	14
K. GOUVERNANCE DE LA STRATEGIE BAS CARBONE.....	15
CONCLUSION.....	17

INTRODUCTION

Le projet de Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) a été présenté par le gouvernement en décembre dernier, à l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris. Il est maintenant soumis à l'avis de plusieurs instances, comme le Conseil national de la transition écologique dont le Réseau Action Climat est membre. Il sera ensuite présenté pour une consultation du public en avril-mai, avant une publication définitive (sous forme de décret).

Ce projet de SNBC 3 respecte l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, sans avoir recours à des crédits carbone à l'étranger. Pour cela, il propose une trajectoire de baisse de 4,6 % des émissions de gaz à effet de serre chaque année d'ici 2030. Mais ce qui frappe est l'écart entre cet objectif et la baisse réelle des émissions depuis deux ans : cette réduction n'a été que de 1,8 % en 2024 et ne devrait être que de 1,6 % en 2025 selon les prévisions du CITEPA.

Dans ce document, le Réseau Action Climat réalise un décryptage des orientations proposées par le projet de SNBC 3 pour les domaines suivants : transports, agriculture, industrie, bâtiments, énergie, puits carbone, emplois et compétences et enfin financement. Et il interroge également la gouvernance autour du suivi des émissions de gaz à effet de serre afin de s'assurer qu'un dérapage dans la trajectoire de baisse prévue ne reste pas sans réponse politique.

Comment s'assurer qu'un dérapage dans la trajectoire de baisse prévue ne reste pas sans réponse politique.

A. Baisse globale des émissions de gaz à effet de serre

Le projet de SNBC 3 propose une **diminution des émissions de gaz à effet de serre nationales brutes** (hors puits carbone) **de 49 % en 2030 par rapport à 1990**. C'est une baisse moindre que celle proposée par la planification écologique en 2023 qui était de 50,4 %.

Il s'agit néanmoins d'une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone (SNBC2) qui prévoient une baisse des émissions brutes de l'ordre de 43,3 % en 2030 par rapport à 1990.

En revanche, **cette baisse de 49% reste insuffisante pour rester sous 1,5°C de réchauffement global**. Le Climate Action Network Europe (dont le Réseau Action Climat est membre) estime qu'il faut réduire d'au moins 65 % les émissions européennes (puits carbone non compris) par rapport aux émissions de 1990 pour atteindre l'objectif de 1,5 °C.

Quant aux **émissions nettes** (en intégrant les absorptions par les puits carbone), la SNBC 3 propose une **baisse de 53,2 % entre 1990 et 2030**, qui n'est pas au niveau de l'objectif européen de -55 %. Ceci s'appuie pourtant sur des hypothèses sur les puits carbone qui ont été augmentées entre la version de novembre 2024 de la SNBC 3 et celle de décembre 2025. Les puits carbone sont passés de 19 MtCO₂e à 25, tout en conservant les mêmes volumes de prélèvements de bois pour usage énergétique.

B. Transport

Les transports représentent de loin le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France (34 % en 2024 en ne considérant que le transport domestique, et 37 % en intégrant les soutes internationales)

Le secteur des transports domestiques émet 126 MtCO₂e en 2023, soit autant de GES qu'en 1990 (125 MtCO₂e). Le projet de SNBC 3 vise 92 MtCO₂e en 2030, soit une baisse de 27 % par rapport à 2023. **Cet objectif, relativement modeste pour l'un des rares secteurs dont les émissions sont stables depuis 1990, est déjà mis en péril par le ralentissement de la baisse des émissions en 2024 (-1,2 %) et 2025 (-1,4 %).** Afin de réussir l'objectif cible de la SNBC 3, les émissions du secteur doivent désormais diminuer d'environ 4,7 % par an entre 2025 et 2030. Cela nécessiterait une accélération très forte des politiques publiques de décarbonation de la route (électrification et report modal).

Les soutes internationales (transport aérien et maritime international, principalement), pour lesquelles cette SNBC 3 propose pour la première fois une trajectoire d'évolution des émissions, sont en hausse depuis 1990, boostées par l'essor du trafic aérien international depuis et vers la France. Plutôt que d'inverser cette tendance, **la SNBC 3 prévoit une augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre 2023 et 2030 de l'aérien international** (17 vs 18 MtCO₂e), à rebours de tous les autres secteurs. En 2030, l'aérien représenterait ainsi à lui seul près de 20 % des émissions de CO₂ des transports.¹

¹ (32,5 % précisément. Nous avons utilisé les objectifs cible en 2030 : (18 Mt (aérien international) + 4 Mt (aérien domestique)) / (22 Mt (transports internationaux) + 92 Mt (transports domestiques)).

En intégrant les effets réchauffant "hors CO₂" (comme les traînées de condensation), la part de l'aérien dans les émissions des transports français s'élèverait à 33 %.²

Cette hausse s'explique car **le gouvernement n'envisage aucune mesure concrète visant à limiter le trafic aérien**, levier pourtant indispensable pour décarboner le secteur. La SNBC 3 mise presque exclusivement sur le déploiement des biocarburants et carburants de synthèse pour atteindre l'objectif 2050 (14 Mt sur les 16 Mt de baisse, soit 88 % de l'effort). Un tel choix met à mal la crédibilité de l'objectif de neutralité carbone en 2050 et acte la prééminence de l'aérien sur les autres secteurs dans l'accès aux ressources (électricité, CO₂ et biomasse, notamment).

Dans un rapport à paraître le 3 février 2026 ("Pouvoir voler sans pétrole"), les associations Aero Décarbo et Shift Project montrent si le trafic aérien français devait continuer de croître au rythme anticipé par le secteur, les ressources seront suffisantes pour respecter la réglementation européenne en matières de carburants alternatifs (ReFuelEU), sauf à y consacrer chaque année 110 TWh soit 20% de la production d'électricité actuelle et 30% de la biomasse résiduelle valorisable en biocarburant... uniquement pour l'aviation.

Émissions du secteur des transports depuis 1990 (Secten / Citepa) et objectif cible de la SNBC 3

● Emissions en MtCO ₂ e	● 1990 (Secten)	● 2023 (Secten)	● 2030 (cible SNBC)
● Transports domestiques (dont aérien)	124,7(3,7)	126,4(4,4)	92(4)
● Soutes internationales (dont aérien)	16,3(9,4)	20,0(16,6)	21(18)
● TOTAL transports	141	146,4	113
● Total émissions (hors soutes)	547	376	279
● Part des émissions des transports	29 %	37 %	38 %
● Part des émissions du secteur aérien ³	2,4 %	5,6 %	7,3 %

² Selon l'ADEME, ces effets sont équivalents en ordre de grandeur à ceux liés à la combustion du CO₂. Le calcul est le suivant : ((18 Mt (aérien international) + 4 Mt (aérien domestique)) * 2 / ((92 (transports domestiques) + 21 (soutes internationales) + 22 (aérien "hors CO₂)). Ce calcul est à utiliser avec précaution : l'impact climatique des traînées de condensation a en effet une temporalité très courte par rapport à celle des émissions CO₂. Mais s'il est imparfait de faire un équivalent CO₂ pour parler de l'impact climatique des traînées de condensation, il est encore plus imprudent de ne pas les comptabiliser.

³ total aérien (domestique + international) / total émissions France (avec soutes internationales)

C. Agriculture et alimentation

L'agriculture représente le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 20,6 % des émissions en 2024.

La SNBC 3 fixe un **objectif de -28 % d'émissions en 2030 par rapport à 1990**, et de -54 % d'émissions en 2050 pour le secteur agricole. Les émissions de l'agriculture diminueraient à 67 MtCO₂e en 2030. C'est une ambition à peine renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient des émissions de l'agriculture de 71 MtCO₂e en 2030.

La transition agroécologique est bien identifiée comme levier d'action à activer, avec l'ambition de développer les systèmes et pratiques agroécologiques en grandes cultures et en élevage, de développer l'agriculture biologique (sur environ 21 % des surfaces en 2030 et 25 % en 2050, par rapport à 5,8 % en 2020), ou encore de **réduire la consommation d'engrais minéraux azotés de 30 % en 2030 et de 50 % en 2050**, par rapport à 2020. Ce dernier point est positif car la précédente version présentée fixait un objectif de -26 % d'ici à 2030. La SNBC 3 prévoit également d'atteindre 10 % de la SAU cultivée en légumineuses d'ici au 1er janvier 2030, soit environ 2,8 Mha.

Si les objectifs fixés vont dans le bon sens, **les leviers de politiques publiques sont insuffisants**. Par exemple, le Plan Stratégique National est mis en avant concernant le développement des leviers agroécologiques, notamment via l'éco-régime ou les MAECs. Or, ces dispositifs ont montré leurs limites que ce soit concernant son ambition pour le premier, une immense majorité des exploitations accédant au premier ou deuxième palier de paiement sans aucun changement de pratiques, ou bien pour ce qui est des moyens alloués et disponibles pour les MAECs. De même, **le soutien à l'agriculture biologique est largement insuffisant**, voire remis en cause avec les propositions récurrentes de suppression de l'Agence bio, pour atteindre l'objectif fixé. Concernant la consommation d'engrais minéraux azotés, le plan gouvernemental annoncé de longue date est toujours au point mort, alors qu'un accompagnement des pouvoirs publics est indispensable pour aider les agriculteurs à s'affranchir de la dépendance aux engrains importés. Enfin, les crédits de la planification écologique agricole ont récemment été sévèrement rabotés.

Les trajectoires sur l'élevage

Concernant l'élevage, la trajectoire dessinée prévoit de renforcer l'autonomie protéique des élevages, de faire évoluer les systèmes d'élevage, notamment en développant les pratiques agroécologiques et en renforçant le pâturage, ainsi que d'améliorer la gestion des effluents.

Mais là aussi, les leviers de politiques publiques mentionnés semblent bien insuffisants à l'atteinte de ces objectifs, en particulier concernant la transition des modèles. Ainsi, alors que **la SNBC 3 fixe un développement important des systèmes bovins laitiers en pâturage dominant, de 28 % en 2020 à 45 % en 2030**, dans les faits ces systèmes et les prairies sont en recul et les politiques actuelles ne permettent pas d'enrayer ce processus. De même, un fort développement de la part de poulets label rouge et en agriculture biologique est envisagé. Cela est positif, mais demande la mise en place de mesures structurantes portant aussi bien sur l'amont agricole que la demande alimentaire pour y parvenir.

Aussi, **si la baisse du cheptel est présente dans les hypothèses de calcul sous-jacentes, la trajectoire retenue n'est pas formulée**. Surtout il est primordial de formuler un objectif politique d'accompagnement et de pilotage de cette baisse de la part des pouvoirs publics, car en l'état cette baisse n'est ni planifiée ni accompagnée par l'Etat. Elle fragilise les éleveurs et ne cible pas particulièrement les modèles d'élevage les plus intensifs.

Dans une perspective de transition juste, il sera indispensable de penser des mesures de soutien au revenu des agriculteurs et agricultrices en transition, en particulier pour l'élevage paysan. Enfin, **il est positif que la réduction des importations de viande soit un levier clairement identifié.** Néanmoins, ce point reste à approfondir car cela est difficilement envisageable sans une réduction de la consommation de viande, qui n'est pas mentionnée dans le document, réduisant la crédibilité de l'atteinte de cet objectif. De fait, cette hypothèse devra être complétée par des mesures politiques ciblant les lieux de vente de ces produits importés, en priorité les supermarchés et la restauration commerciale.

Enfin, le développement des haies et la préservation des prairies permanentes sont visés. Ces objectifs vont dans le bon sens, mais leur atteinte est loin d'être garantie au vu des dynamiques actuelles et de la remise en cause récente de certaines politiques publiques devant y contribuer.

Sur l'alimentation, trop peu d'engagements

Concernant le volet alimentation, **il est très regrettable que la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) n'ait pas été publiée (annoncée pour le 28/11) avant la SNBC 3**, alors que cette dernière indique bien comme première mesure du paragraphe sur l'agriculture : "Mettre en œuvre la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat". Le texte indique plus précisément que la SNBC 3 prend en compte des hypothèses d'évolution de ces régimes mais ne fournit pas d'orientations de politique publique supplémentaires par rapport au Programme national nutrition santé (PNNS) et à la SNANC - non publiés à ce jour, donc.

Concernant les politiques publiques indiquées dans la SNBC 3 et les hypothèses retenues, **il est regrettable de ne trouver aucun objectif chiffré concernant la baisse de la consommation de produits animaux, en particulier de viande.** La formulation retenue est la suivante : "*Inciter à une évolution des régimes alimentaires vers les repères du PNNS et à consommer des produits durables et de qualité, dont bio, locaux et de saison*". Pourtant, le Haut Conseil pour le Climat indique dans son dernier rapport la nécessité d'une réduction de 30 % de la consommation de produits d'origine animale d'ici 2050.

Dans la partie hypothèse, la SNBC 3 prend en compte l'Accompagnement du respect des recommandations nutritionnelles du PNNS, pour une alimentation saine et durable.

Par ailleurs, **l'expression "viande locale et durable" (page 120) n'est pas définie** : il conviendrait de préciser ce que recouvrent les qualificatifs "local" et "durable", en veillant à ne pas faire d'amalgame entre viande locale et viande durable, car une viande produite localement n'est pas forcément gage de durabilité. La viande issue d'élevages biologiques devrait figurer de façon explicite étant donné que les labels biologiques sont à ce jour la certification la plus robuste en matière d'élevage durable. De plus, cette mention figure uniquement dans la partie dédiée à l'évolution du cheptel : elle devrait également figurer dans la partie sur les régimes alimentaires. En effet, **la réduction des émissions doit passer par la transformation des systèmes alimentaires, avec des mesures allant de la fourche à la fourchette** et en pensant les synergies avec la réduction de la précarité alimentaire et la réalisation du droit à l'alimentation pour toutes et tous.

La SNBC 3 indique également page 120 que "Des politiques publiques supplémentaires seront nécessaires pour garantir la baisse rapide des importations et éviter les fuites de carbone." De telles politiques sont effectivement nécessaires en complément de politiques publiques pour réduire la consommation globale de viande, et ne pas aller vers une substitution de la consommation de viande importée par un accroissement de la consommation et donc de la production de viande française, sans quoi les émissions de gaz à effet de serre ne seraient réduites que de façon très marginale. En effet, la très grande majorité de l'empreinte carbone de la viande provient de la production de la viande, et non de son transport, qui constitue moins de 10 % des émissions.

Enfin, il est positif de voir que la SNBC 3 indique désormais la "multiplication par 2 de la consommation de légumineuses à horizon 2030 et par 4 à horizon 2050, par rapport à 2020", alors qu'il n'y avait pas d'objectif chiffré dans la précédente version.

D. INDUSTRIE

L'industrie est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec principalement l'industrie lourde (aciéries, cimenteries, etc...) dont les émissions sont concentrées sur des sites très émetteurs qui font l'objet de contrats de transitions écologiques avec l'Etat.

Dans le scénario de référence de cette SNBC 3, les émissions de l'industrie diminueraient de **68 % en 2030 par rapport à 1990**. C'est une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone qui prévoyaient une baisse de 63 % des émissions entre 1990 et 2030.

Il en est de même pour **l'objectif pour 2050 fixé à 4 MtCO₂e (hors puits de carbone) soit une baisse de 97 % des émissions par rapport à 1990** contre 89 % initialement prévu dans la SNBC 2.

L'analyse du scénario "Avec Mesures Existantes 2024", qui tient compte des réglementations existantes au 31 décembre 2023, démontre cependant que **l'objectif pour 2030 ne sera pas atteint avec une baisse estimée des émissions de seulement 56 % depuis 1990**. Or, ce constat intervient dans un contexte de relâchement des politiques climatiques européennes telles que la potentielle prolongation des quotas carbone gratuits distribués aux industries les plus émettrices avec pour conséquence de retarder un signal-prix du carbone suffisant pour déclencher les investissements nécessaires à la décarbonation.

Le principal levier proposé est le changement de source d'énergie pour l'industrie : sortie du charbon à usage énergétique et diminution drastique de la consommation de produits pétroliers raffinés via l'électrification directe et indirecte des procédés et la hausse de consommation de biogaz, de biomasse et de chaleur renouvelable pour 2030.

Le second levier concerne les changements de procédés avec notamment le développement de l'usage de l'hydrogène vert pour la production d'ammoniac et la réduction directe du fer pour produire de l'acier. Ce levier est néanmoins sous-investi pour le moment, alors qu'ArcelorMittal, principal émetteur industriel en France, a fait marche arrière sur son projet d'acier vert à base d'hydrogène vert à Dunkerque en novembre 2024.

Enfin, la capture et le stockage de carbone (CSC) sont prévus pour éliminer 4 MtCO₂e dans le scénario de référence en 2030. Le Réseau Action Climat accueille positivement un objectif de CSC cohérent des recommandations du Haut Conseil pour le Climat qui jugeait l'objectif de captage de 4 à 8 MtCO₂e dans la stratégie nationale CCUS trop ambitieux. Cette technologie ayant un potentiel limité dans la décarbonation de l'industrie (nombre limité de sites industriels pouvant relier un lieu de stockage, coût et consommation énergétique importants), elle doit être utilisée en dernier recours pour capter les émissions résiduelles et ne doit pas retarder la transformation profonde de l'industrie. Le Réseau Action Climat alerte néanmoins sur les risques qui pèsent sur l'atteinte de cet objectif à 2030 alors que le déploiement de la chaîne de valeur du captage - transport - stockage en France pourrait prendre jusqu'à 10 ans, toujours d'après le Haut Conseil pour le Climat.

Concernant les objectifs pour 2050, le captage et stockage de carbone est mobilisé pour 16 Mt de CO₂, le Réseau Action Climat souligne bien la nécessité de recourir aux autres leviers de décarbonation en premier lieu, principalement la sobriété et l'efficacité énergétique.

La réindustrialisation est prise en compte, engendrant des émissions supplémentaires d'environ 11 MtCO₂e d'ici 2030 mais permettant, en théorie, de réduire l'empreinte carbone de la France.

On peut cependant s'interroger sur **l'absence d'objectif quantifié de mesures de sobriété matières pour les industriels**. De même, on ne connaît pas les hypothèses de volume de production considérées dans le scénario de référence de la SNBC 3. Rappelons que ce levier permet de limiter l'impact de l'industrie sur les limites planétaires autres que le climat et peut permettre de gagner en souveraineté en réduisant la dépendance aux importations de matières premières.

Enfin, le recours à l'hydrogène décarboné produit par électrolyse de l'eau est bien identifié comme un levier de décarbonation dans la SNBC 3. Il convient néanmoins d'alerter sur le risque de coûts échoués ou de verrouillage d'unité de production d'hydrogène vert dont la production serait destinée à des industries non soutenables, telles que l'industrie des engrains.

Il convient désormais d'aligner les dispositifs de financement de la décarbonation de l'industrie (tel que l'AO GPID) sur ces recommandations, en excluant le financement de projets de captage de carbone dédié à des unités de reformage de méthane pour produire de l'hydrogène (production d'hydrogène bleu).

E. Bâtiments

Le bâtiment est le quatrième secteur émetteur de gaz à effet de serre, principalement par le chauffage, et le plus énergivore (environ 44 % de la consommation énergétique finale française).

La SNBC 3 propose de réduire les émissions des bâtiments de 57,5 MtCO₂e en 2023 à 37 MtCO₂e en 2030, soit **une baisse de 36 % en 7 ans et de 60 % par rapport à 1990**.

C'est une ambition renforcée par rapport aux précédents budgets carbone de la SNBC2 qui prévoient des émissions des bâtiments de 46 MtCO₂e en 2030.

En revanche, **c'est moins ambitieux que la précédente version de la SNBC 3 soumise à concertation en novembre 2024 qui prévoyait une baisse de plus de 67 % des émissions du secteur en 2030 par rapport à 1990.**

En cause, une réduction importante et préoccupante du nombre de rénovations performantes prévues, dans la lignée des reculs sur les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des derniers mois, alors même que le secteur bénéficiait d'une dynamique particulièrement positive depuis deux ans. **La SNBC 3 propose de rénover 700.000 logements permettant au moins deux sauts de classe DPE, par an en moyenne d'ici 2030 avec principalement un unique changement de mode de chauffage**, et parmi ces rénovations seulement 250.000 rénovations d'ampleur (contre 600.000 dans la version précédente de la SNBC 3). La SNBC 3 abandonne l'objectif d'un parc BBC (Bâtiment basse consommation) en 2050 puisqu'il s'agit maintenant de "rénover le parc de logements pour obtenir un parc composé majoritairement de DPE A, B voire C". Le remplacement des chaudières au fioul et au gaz devient l'axe prioritaire en faisant de la pompe à chaleur le levier quasi exclusif de la décarbonation du logement, y compris dans des logements très mal isolés. Or, la seule installation de pompes à chaleur sans travaux conjoints de rénovation performante dans des passoires énergétiques n'améliorera pas les conditions de vie des ménages occupants ni la décence du logement sur le long terme. **Ce choix revient à installer des équipements coûteux dans des logements énergivores et déplacer les problèmes sans traiter la cause structurelle : l'absence d'isolation.**

Les rénovations performantes, traitant plusieurs postes en une seule ou plusieurs interventions coordonnées, permettent des économies d'énergie durables, allégeant les factures énergétiques des ménages sur le long terme, d'améliorer significativement le confort thermique, en hiver comme en été, et la valeur des logements, et de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre, indispensable pour respecter les objectifs de la SNBC 3. **Il est à noter que la SNBC 3 prévoit d'éradiquer les passoires thermiques dans un horizon compris entre 2035 et 2040. Cela reste très flou et lointain.**

Par ailleurs, les transitions énergétique et écologique devant s'opérer de pair, la conservation des espèces inféodées au bâti doit être intégrée à la politique de rénovation énergétique (déclin des oiseaux du bâti de 28 % en 30 ans en France d'après le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)).

Pour le Réseau Action Climat, la baisse des émissions de GES est clé, mais elle doit s'articuler sur le long terme avec la baisse durable des consommations d'énergie, ce qui nécessite de **réintégrer l'atteinte d'un parc au niveau BBC en moyenne d'ici 2050 et de remettre l'accent sur une politique ambitieuse de rénovation énergétique avec des objectifs renforcés de rénovations performantes (au sens de la loi) d'ici 2030**. La stratégie de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES doit impérativement **intégrer l'enjeu social de lutte contre la précarité énergétique**, impliquant la rénovation performante des passoires thermiques afin de baisser la facture d'énergie et améliorer la qualité de vie des ménages de manière pérenne. En effet, les ménages modestes sont surreprésentés dans les logements qualifiés de "passoires thermiques", et une rénovation performante de ces logements bénéficierait en premier lieu à ces ménages plus vulnérables aux vagues de froid et de chaleur.

F. Industrie de l'énergie

L'industrie de l'énergie (production d'électricité, raffinage du pétrole, etc.) est le cinquième secteur émetteur de gaz à effet de serre (environ 10 % des émissions nationales).

Les **émissions de l'industrie de l'énergie diminueraient de 37 MtCO₂e en 2023 à 26 MtCO₂e en 2030, soit une baisse de 30 % en 7 ans et de 67 % par rapport à 1990**. En 2050, ces émissions diminueraient de 92 % par rapport à 2023, pour atteindre 3 MtCO₂e hors puits carbone.

C'est une ambition légèrement renforcée par rapport aux précédents budgets carbone de la SNBC2 qui prévoyaient des émissions du secteur de l'énergie de 31 MtCO₂e en 2030.

Si la SNBC 3 mentionne clairement l'objectif européen de réduction de 30 % de la consommation finale d'énergie en 2030 par rapport à 2012, et l'objectif national de réduction de 50 % en 2050, **la trajectoire prévue par la SNBC 3 n'atteint que 18 % en 2030, et 44 % en 2050**. Cela montre que les trajectoires de sobriété et d'efficacité énergétique ne sont pas encore à la hauteur des enjeux. Comme vu plus haut, le manque d'ambition sur la rénovation performante des bâtiments, sur la réduction du trafic aérien ou encore sur la baisse du poids des véhicules nous font passer à côté de gisements importants d'économies d'énergie.

Les mesures autour de l'énergie ne sont pas détaillées dans le document de la SNBC 3, qui renvoie l'essentiel, notamment les objectifs de chaque filière, à la PPE3. Or celle-ci attend encore un feu vert de l'exécutif pour sa publication. Cependant, la SNBC 3 mentionne les trois dates de sortie des énergies fossiles évoquées par le Président de la République lors d'un discours à la COP28 : sortie du charbon dès 2030, puis sortie du pétrole en 2045 et sortie du gaz fossile en 2050. Si l'inscription de ces échéances est bienvenue, ces dates ne permettent pas à la France de contribuer à la lutte contre le changement climatique à la hauteur de sa responsabilité historique, et devraient être avancées. Nous attendons, dans cette SNBC 3

ou bien dans la PPE3, des objectifs intermédiaires ambitieux, et l'engagement de mettre fin dès maintenant à toute exploitation d'hydrocarbures en France.

Par ailleurs, **l'objectif d'arrêter toute production d'électricité à partir de charbon en 2027, et de fioul en 2030, est mentionné.**

En France, l'énergie finale consommée est composée à presque 60 % d'énergies fossiles. Ces énergies constituent des dépendances majeures mobilisées par les pays fournisseurs (Etats-Unis et Russie en tête, mais également les pays de l'OPEP pour le pétrole), coûtent autour de 60 Md€ par an, et sont le facteur principal du réchauffement climatique. Mettre en place des mesures concrètes et suffisamment financées pour respecter ces échéances doit devenir une priorité. Cela implique une rupture avec la dynamique actuelle des politiques publiques en matière d'énergie.

Peu de mesures concrètes sont indiquées. Cependant, la SNBC 3 évoque la généralisation d'études pour le déploiement de réseaux de chaleur dans les intercommunalités de plus de 10 000 habitants, et de plans locaux pour les communes au-delà de 45 000 habitants.

Le développement du biogaz est orienté par un objectif de production de 100 TWh par an en 2050 (soit 7 fois plus qu'aujourd'hui), ce qui est en baisse par rapport à des estimations précédentes et implique de diviser par 3 à 4 l'utilisation totale de gaz en France.

C'est donc lors de la publication de la PPE3 que le sérieux de la stratégie énergétique sera mis à l'épreuve. Sans objectif réellement ambitieux pour le développement des énergies renouvelables, et pour permettre l'accès à tous à un mode de vie sobre et économique en énergie (accès aux transports en commun, émergence d'une offre de petits véhicules électriques, soutien aux rénovations et à l'installation de pompes à chaleur...), les dates de sortie des fossiles qu'évoque la SNBC 3 resteront des lettres mortes.

G. Les puits carbone

Les puits carbone permettent de stocker le CO₂ présent dans l'atmosphère, principalement par la photosynthèse. Les océans et les forêts primaires ne sont pas intégrés dans le calcul des puits car les inventaires ne prennent en compte que les puits en lien avec les activités humaines. Il s'agit donc surtout des forêts (non-primaires) et des prairies. Les zones artificialisées et les terres cultivées viennent au contraire réduire ces puits.

Les puits carbone baissaient de 37,4 MtCO₂e en 2023 à 25 MtCO₂e en 2030, soit une baisse de 36,7 % en 7 ans et une hausse de 11,6 % par rapport à 1990.

C'est une ambition revue à la baisse par rapport aux précédents budgets carbone dans la SNBC2 qui prévoyaient des puits carbone de 42 MtCO₂e en 2030.

Depuis 2013, **les puits carbone sont en forte baisse avec une division par deux des puits forestiers entre 2010 et 2020** du fait du ralentissement de la croissance des arbres et des sécheresses, scolytes et incendies.

Enrayer la baisse des puits d'ici 2030 nécessite des actions extrêmement fortes de préservation des forêts, de plantation de haies, de transformation massive des pratiques agricoles vers l'agroécologie, et de lutte contre l'artificialisation des sols. La priorité doit être donnée à la préservation de l'existant dans le cadre de politique publiques, alors que **le plan de renouvellement forestier et le plan pour la haie favorisent la replantation au détriment de la préservation de l'existant, ce qui est un non-sens d'un point de vue de la**

préservation de la biodiversité mais également d'atténuation du changement climatique. Par ailleurs, augmenter les prélèvements pour un usage énergétique va à l'encontre de la préservation des puits. Ainsi, la récolte en forêt progresse dans la SNBC 3 de 53 Mm³ en 2021 à 60 Mm³ en 2030, s'appuyant sur une augmentation de la part de la forêt privée mise en gestion. Il y a donc une hausse de la récolte de bois-énergie, avec une augmentation de 24 Mm³ en 2023 à 26 Mm³ en 2030.

Fait notable, **cette nouvelle version de la SNBC 3 comptabilise le bois mort dans les puits**, alors qu'il a été intégré depuis peu dans les inventaires officiels des absorptions de gaz à effet de serre en France.

Mais elle intègre aussi au-delà de 2030 les sols forestiers, alors que ceux-ci ne sont pas présents actuellement dans les inventaires. En les prenant en compte en 2030, les puits gonfleraient de 23 MtCO₂e à 38 MtCO₂e. Cette hausse, que la SNBC 3 intègre pour atteindre la neutralité carbone en 2050 est en partie artificielle puisqu'elle implique un changement de méthode.

Si des actions doivent être menées pour préserver les puits carbone naturels, **miser trop fortement sur leur hausse risquerait de nous faire rater les objectifs climatiques en n'agissant pas assez sur la baisse des émissions des secteurs émetteurs.**

Par ailleurs, des méthodes technologiques sont proposées pour capter le carbone. Ainsi les technologies de BECCS et DACCS pourraient être mises en avant comme solutions permettant de "boucler" les scénarios si les baisses d'émissions sont insuffisantes. Or, ces technologies sont coûteuses, ne sont pas matures et impliquent des pénalités énergétiques importantes. De plus, le Haut Conseil pour le Climat souligne que le potentiel de développement du BECCS/BECCU est conditionné à la substitution d'intrants fossiles, à la disponibilité en terres, en biomasse (pourtant fragilisée par la baisse des puits forestiers) et en énergie décarbonnée. Ces technologies peuvent également avoir des impacts négatifs sur les ressources en eau et sur la biodiversité. Pour toutes ces raisons, les technologies de BECCS et de DACCS ne doivent pas venir en remplacement de baisses directes des émissions. **Le Réseau Action Climat recommande de retenir les hypothèses du scénario bas pour la SNBC 3, en cohérence avec les recommandations du Haut Conseil pour le Climat pour minimiser le recours à ces solutions.**

H. Empreinte carbone

La SNBC 3 apporte plusieurs nouveautés dont le fait d'avoir des objectifs de baisse pour l'empreinte carbone de la France. Celle-ci correspond aux émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations des Français en intégrant les importations et en ôtant les exportations (sans les puits carbone). C'est donc une manière plus juste de suivre l'impact concret de nos consommations sur le climat et de ne pas avoir de baisse artificielle des émissions en cas de délocalisation de la production.

La SNBC 3 vise la réduction de 38 % à 43 % de l'empreinte carbone en 2030 (soit entre 426 et 464 MtCO₂e) et de 71 % à 79 % en 2050 (soit entre 160 et 215 MtCO₂e) par rapport à 2010 (749 MtCO₂e). Seule la partie basse de la fourchette est compatible avec une trajectoire de limitation du réchauffement global à 1,5°C.

Les annexes de la SNBC 3 permettent d'avoir une analyse de l'évolution prévue de l'empreinte carbone par grands secteurs. Les transports, principal secteur contributeur à l'empreinte carbone, au même titre que les émissions nationales, verraienr leur empreinte carbone largement réduite. En revanche, l'alimentation représenterait en 2050 entre 36 et 43 % de l'empreinte carbone nationale du fait d'une baisse plus réduite. Pour ce dernier secteur, il s'agit ici de choix liés à des régimes alimentaires qui pourraient davantage évoluer grâce à des politiques publiques adéquates.

I. Emplois et compétences

Le projet de SNBC 3 comporte **de réelles améliorations en la matière, sur le fond, par rapport à la version 2024** (voir ici [notre analyse publique](#)). Il rappelle dès l'introduction que **la planification écologique se donne pour ambition de « créer des emplois en France »**. Le document fixe "7 grands objectifs stratégiques". Parmi eux : "garantir une transition juste et soutenable", qui implique notamment de "développer l'emploi". C'est à souligner.

Le texte rappelle également des enjeux sectoriels importants, comme sur le bâtiment, où "la filière des rénovations d'ampleur devra en particulier accélérer sa structuration", avec le besoin d'une anticipation des besoins en emplois et compétences en renforçant notamment les efforts sur la formation initiale et continue ainsi que l'attractivité des métiers". Sur l'industrie, le projet de SNBC indique que "**les évolutions industrielles en matière d'emplois et de compétences par bassin d'activité seront anticipées**". Cela nous semble pertinent, mais à traduire plus systématiquement dans les faits.

En matière d'emplois, de compétences et de travail, c'est surtout le document des "Compléments" au projet de SNBC 3 qui apporte des consolidations. En termes de compétences, il fixe une ambition significative et bienvenue : "**former professionnellement plus de 200 000 personnes par an pour réussir la transition bas-carbone**".

Pour fixer l'ambition, le projet de SNBC 3 s'appuie sur les travaux du SGPE, qui sont utilement rappelés dans le document des compléments, ce qui nous semblait manquer en 2024. Les principaux axes d'analyse, partagés par le Réseau Action Climat, sont présents : "près de 8 millions d'emplois du secteur privé sont ainsi directement concernés par les orientations de la planification écologique et de la SNBC 3". "**La mise en œuvre de la transition écologique pourrait être créatrice nette de 200 000 à 550 000 emplois nets**".

Le défi démographique, fixant le besoin à près de 3 millions d'emplois à pourvoir d'ici à 2030, est identifié. Les profils sont précisés, avec "une majorité de techniciens et ouvriers." **Les canaux de mobilisation sont également mis en avant (sans exclusive) : orientation professionnelle, formation initiale et continue, reconversions, insertion par l'activité économique**. La dimension territoriale est reconnue, ainsi que le lien avec la régionalisation de la planification écologique.

Le projet de SNBC 3 invite également à la priorisation, en matière de politique emplois-compétences, ce qui renvoie à nos propositions : "un certain nombre de ces dispositifs ne sont aujourd'hui pas assez orientés vers les métiers de la planification écologique." Ainsi, "le Gouvernement travaillera à identifier des mécanismes permettant de mieux orienter les financements publics vers les besoins prioritaires de la planification écologique". Nous sommes prêts à contribuer à cette réflexion.

Dans la continuité des [message du CESE](#), le document rappelle que "**la planification écologique nécessite de mobiliser l'ensemble des branches professionnelles et des filières économiques**". Au-delà des acteurs économiques, le "dialogue social" est utilement mentionné à deux niveaux : "le dialogue social au sein des entreprises entre directions et syndicats est également un levier à mobiliser". Il est aussi identifié comme levier pour renforcer la qualité des emplois et du travail dans les métiers-clés. L'enjeu est majeur.

En matière de formation, les enjeux pour les citoyens ou les agents publics sont identifiés ; des engagements sont pris. En termes sectoriels, des engagements nouveaux (par rapport au projet 2024) et bienvenus émergent, comme sur l'agriculture et l'économie circulaire.

Le document évoque la structuration de l'action publique et partenariale en cours. Cela semble cohérent avec des chantiers engagés (comme le projet de feuille de route transition écologique pour la DGEFP), sous

réserve de moyens associés (à ce sujet, [voir notre alerte dans le contexte du PLF](#)). **C'est la dimension opérationnelle qui est désormais à construire**, alors que la "[stratégie emplois-compétences pour la planification écologique](#)" a posé le diagnostic depuis plus d'un an et bénéficie d'une reconnaissance par plusieurs acteurs de la société civile.

Un dernier point d'attention nous semble devoir être porté sur la transition écologique juste des emplois, fixée comme objectif stratégique. Le projet de SNBC 3 rappelle que "la transition bas-carbone conduira à des réallocations d'emploi et à des évolutions profondes du marché du travail, qu'il conviendra d'accompagner pour en limiter les effets négatifs". Mais la stratégie d'action en la matière est assez diffuse et encore peu structurée.

Le Fonds de transition juste n'est pas mentionné. La transition juste est assez largement renvoyée à une gestion territoriale du sujet, ce qui semble recouvrir une partie seulement des enjeux. Dans la stratégie pour la recherche, le principe suivant est mentionné : "*L'appui sur les recherches en sciences humaines et sociales sur la transition juste, sobre et durable pour accompagner les transformations sociétales nécessaires*". Un principe bienvenu, mais à lier avec la politique emplois-compétences.

En matière d'emplois, compétences et travail, les documents du projet de SNBC 3 font émerger des éléments importants sur le diagnostic, des objectifs stratégiques et des principes d'action bienvenus. Ils restent à opérationnaliser, dans le cadre d'une gouvernance partagée et d'une animation publique inscrite dans la durée, fortement portée au plan politique (binôme emploi + écologie). Enfin, des développements sont attendus pour préciser la stratégie de transition juste des emplois.

J. Financement de la Transition écologique

La corrélation entre le budget de l'Etat et les objectifs climatiques est centrale. Alors que le rapport Pisani-Ferry & Mahfouz met en avant les besoins supplémentaires que va demander l'atteinte de nos objectifs (à savoir 34 milliards d'investissements supplémentaires pour l'Etat par an à l'horizon 2030), il est plus qu'essentiel que la SNBC 3 ne fasse pas l'impasse sur ces enjeux. Pour cela, tout comme préconisé par le rapport Pisani-Ferry & Mahfouz ainsi que par l'I4CE, le Réseau Action Climat plaide pour une vision à long terme des financements de la transition au travers d'une loi de programmation des finances publiques dédiée à cet enjeu. Par ailleurs, **la marche étant haute, il faudra mettre tous les secteurs à contribution ainsi que les acteurs qui le peuvent le plus, via des outils tels que l'ISF climatique ou l'éco-conditionnalité des aides publiques aux entreprises.** Le Réseau Action Climat sera vigilant pour que les efforts financiers demandés ne reposent pas sur les plus précaires.

Dans le scénario de référence de cette SNBC 3 l'enjeu central est la mobilisation de tous les acteurs pour financer une transition juste, en s'assurant de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour les ménages les plus modestes, les entreprises et les collectivités.

La SNBC 3 s'appuie sur la Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique (SPAFTE). La SPAFTE n'a malheureusement qu'une valeur indicative là où il faudrait un outil en mesure d'apporter une vraie visibilité aux acteurs économiques et de renforcer la trajectoire de financements publics, socle indispensable au financement juste et efficace de la transition écologique. Le Réseau Action Climat recommande en premier lieu, que la SPAFTE soit transformé en véritable loi de programmation financière pluriannuelle pour le climat et la biodiversité, seule solution pour avoir un véritable Momentum pour s'approprier des solutions durables, pluriannuelles, et en corrélation avec nos objectifs pour financer la transition.

La SNBC 3 se fixe pour objectif de diviser par 2 les investissements dans les fossiles et doubler les investissements bas carbone d'ici 2030. Il est important de rappeler que dans ce cadre la part publique de ces investissements est la plus pilotable et qu'il est donc nécessaire d'avoir des objectifs ambitieux pour les investissements publics, tout en soutenant la baisse des investissements privés dans les fossiles et la hausse de ces investissements dans des alternatives bas carbone.

La SNBC 3 propose la réorientation des milliards d'épargne pour soutenir la transition écologique, et liste les différents outils publics existants permettant de verdier les investissements et l'épargne des Français. Malheureusement, les "labels" existants restent, pour la plupart, insuffisants pour garantir l'absence de financements aux énergies fossiles et la décarbonation des portefeuilles des investisseurs. Il est urgent de **transformer structurellement le fonctionnement de l'épargne en France**, en assurant une meilleure transparence et la systématisation d'une offre de produits d'épargne (assurances vie, épargne salariale, etc.) qui ne financent pas les énergies fossiles.

L'accompagnement des ménages dans la transition. En l'état, la SNBC 3 souligne l'importance de l'accompagnement des ménages afin de garantir une transition plus juste et aussi plus acceptable - un enjeu majeur sur lequel la société civile alerte de longue date. En revanche, le document ne rentre pas dans les détails des modalités d'accompagnement ni des ménages ciblés, ni des volumes de financements publics à mobiliser. Les financements issus des recettes du marché carbone ETS-2 qui abonderont le Fonds Social Climat seront largement insuffisants pour soutenir les ménages économiquement contraints et dépendants de systèmes de chauffage ou transport carbonés, en attendant de pouvoir accéder aux solutions de mobilité et chauffage décarboné qui sont loin d'être déployées. Cette question est donc directement corrélée à la dynamique d'investissement et à la trajectoire proposée par la SPAFTE qui, pour l'heure, ne prévoit pas de nouvelles augmentations des financements publics pour la transition écologique.

Si une telle partie est soulignée dans la SNBC 3 elle reste bien moindre comparée aux enjeux. **Les erreurs faites concernant le financement de la transition trouvent leur origine dans un brouillage profond des objectifs de la fiscalité environnementale.** Conçue à l'origine comme un outil comportemental, elle devait inciter les acteurs économiques à réduire leurs émissions en rendant plus coûteuses les activités polluantes et plus attractives les alternatives bas carbone.

Mais progressivement, cette logique s'est effacée au profit d'une approche purement budgétaire, où la fiscalité verte a été utilisée comme un moyen commode de générer des recettes pour l'État, plutôt que comme un levier de transformation des comportements créant une véritable crise des budgets contraints.

C'est pourquoi il est essentiel d'ajouter dans cette partie que le financement juste de la transition nécessite une fiscalité environnementale se basant sur :

1. Une **accélération des solutions** pour permettre un vrai accès à l'alternative
2. Une **redistribution des recettes de ces taxes pour les ménages modestes à moyen**, prenant en compte les disparités géographiques et l'accessibilité des solutions, pour compenser le coût.

K. Gouvernance de la stratégie bas carbone

L'élaboration de la SNBC 3 a été réalisée avec une **participation des acteurs de la société civile et du public**, au moins jusqu'à fin 2024 où une large concertation a été réalisée. Pour autant, les résultats de cette dernière concertation n'ont pas forcément donné lieu à des évolutions de la SNBC 3. Ainsi, dans le bilan des garants, plusieurs éléments sectoriels sont mis en avant concernant la SNBC. Mais la réponse du Gouvernement se limite à dire que ces éléments ne remettent pas en cause la trajectoire qu'il propose.

Concernant la **mise en cohérence des politiques publiques avec les orientations de la SNBC**, la création du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a permis que l'élaboration de la SNBC 3 (jusqu'à fin 2023 au moins) soit également un exercice interministériel impliquant les ministres concernés et s'appuyant sur des arbitrages sur les leviers à activer. Cette démarche est nécessaire pour s'assurer de la robustesse des trajectoires avec une réelle mise en œuvre des orientations. Mais, **à partir de 2024, les premiers ministres qui se sont succédé n'ont pas intégré cet enjeu comme une priorité et les choix de politiques publiques n'ont souvent pas été en cohérence avec la planification écologique présentée en 2023.** Et le résultat très concret est un fort ralentissement du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre en France depuis 2024, avec un décrochage fort par rapport aux objectifs.

Il est donc nécessaire d'avoir un **suivi régulier et transparent de la SNBC 3** concernant le respect ou non des budgets carbone, mais également la mise en œuvre des leviers proposés. Le [tableau de bord de la planification écologique](#) développé par le SGPE est une avancée dans ce domaine. Mais, pour être vraiment un outil efficace, il devra être mis à jour régulièrement et donner à voir la comparaison entre les trajectoires attendues et les chiffres réels. Par ailleurs, les indicateurs sociaux déjà présents pourraient être complétés. Le rapport du Haut Conseil pour le Climat (HCC) apporte quant à lui une analyse chaque année de ces chiffres et des recommandations.

Le **Parlement devra également, dans son rôle d'évaluation des politiques publiques, s'emparer de l'enjeu de suivi des budgets carbone.** Une [mission flash](#) menée par deux députés, Laurence Heydel-Guillère et Antoine Vermorel-Marques avait fait plusieurs propositions dans ce sens en 2023, notamment créer une instance de suivi dédiée au sein de l'Assemblée nationale, dont la mission consisterait à suivre de manière régulière la mise en œuvre des engagements pris par la France dans le cadre des négociations internationales sur le climat.

En cas de décrochage par rapport aux objectifs, l'enjeu est de **réagir au plus vite pour prendre des mesures permettant de redresser la barre.** Le CITEPA fournit des estimations des émissions de gaz à effet de serre chaque trimestre. L'information est donc disponible, mais elle n'engendre actuellement pas forcément de réaction en matière de politiques publiques. Au même titre qu'il existe un Comité d'alerte sur les finances publiques qui met en débat des propositions de politiques publiques en cas d'aggravation du déficit public, un Comité d'alerte des budgets carbone, piloté par le Premier ministre, en charge de la planification écologique, devrait se réunir régulièrement et au moins chaque trimestre pour apporter une réaction politique rapide en cas de dérapage par rapport aux trajectoires prévues. Ce comité d'alerte pourrait s'appuyer sur l'expertise du HCC, sur le travail interministériel réalisé par le SGPE et sur la société civile représentée au sein du Conseil national de la transition écologique.

L'enjeu du **financement de la transition écologique et juste** est clé alors que les investissements dans ce domaine doivent augmenter de 82 milliards d'euros d'ici 2030 selon la SPAFTE pour l'ensemble des acteurs (État, collectivités, entreprises, particuliers...). Ce document est publié chaque année quelques jours après le projet de loi de finances (PLF), trop tard pour que les parlementaires puissent réellement avoir le temps de s'en emparer. Il est donc essentiel que la SPAFTE soit publiée en amont du PLF, en proposant des trajectoires sur plusieurs années (sans apporter forcément de détails sur l'année n+1) et que ce document soit présenté en audition devant la commission des finances. Une loi de programmation financière pluriannuelle pour le climat et la biodiversité apporterait également un cadre permettant de se projeter davantage dans la durée.

Enfin, l'**articulation entre SNBC 3 et les planifications et plans d'actions régionaux et territoriaux** est une condition indispensable de leur réussite. Les COP régionales ont permis dans la plupart des régions de renforcer la dynamique dans ce sens. Elles devront se poursuivre.

Conclusion

La SNBC 3 est soumise à une consultation dans un contexte où les reculs se sont multipliés ces derniers mois sur les politiques de transition écologique. Le résultat est malheureusement très concret : la baisse des émissions de gaz à effet de serre nationales a vu son rythme fortement ralentir en 2024 et 2025, à un niveau trois fois inférieur aux objectifs de cette SNBC.

Dans un contexte géopolitique qui se tend, cette nouvelle édition de la SNBC est d'autant plus essentielle pour donner un cap aux acteurs concernés : entreprises, collectivités, etc... qui doivent engager des investissements massifs pour renforcer la souveraineté économique de la France en accélérant la sortie des énergies fossiles.

Parmi les points positifs de cette SNBC 3 :

Elle atteint la neutralité carbone en 2050 sans crédits carbone à l'international

Elle intègre pour la première fois des budgets carbone pour le transport international et pour l'empreinte carbone de la France

Elle s'accompagne d'une évaluation socio-économique montrant les co-bénéfices d'une accélération de la transition écologique et donne des orientations pour permettre aux ménages à bas revenus d'accéder aux alternatives moins polluantes

Parmi les points à améliorer :

Le levier de la sobriété devrait être davantage activé, en particulier pour l'évolution du trafic aérien international pour lequel une hausse des émissions est prévue, car c'est celui qui a le plus de co-bénéfices

Les **puits carbone** sont essentiels pour le climat, mais aussi pour la biodiversité. Les préserver davantage devrait être une priorité renforcée

La SNBC 3 ne peut être crédible que si elle est totalement transparente sur les **leviers à activer**. Ainsi, si une baisse de la consommation de viande est bien intégrée dans les hypothèses de la SNBC 3 afin d'atteindre la baisse des émissions de gaz à effet de serre présentée, le niveau de baisse n'est pas indiqué explicitement

Une meilleure prise en compte des **enjeux sociaux**, notamment le poids de la facture énergétique sur le budget des ménages aux bas revenus, est une condition nécessaire à la mise en œuvre de la SNBC 3. Ainsi, les rénovations performantes des bâtiments, en particulier des logements, ne doivent pas être revues à la baisse au risque de réduire plus lentement la précarité énergétique l'hiver et le nombre de "bouilloires thermiques" l'été.

L'ultime consultation qui débute sera l'occasion de renforcer ces leviers avant une publication définitive par l'État.

L'enjeu est par ailleurs de **mettre en cohérence les politiques publiques et mesures afin d'avoir un sursaut nécessaire** pour retrouver une trajectoire de baisse annuelle proche de 5 % des émissions des GES.

Et l'essentiel sera d'avoir un **réel suivi régulier et une gouvernance efficace** afin de réagir rapidement en termes de politiques publiques en cas de dépassement des budgets carbone. Le Conseil national de la transition écologique devra en être l'un des piliers clés.

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1300 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

Mundo M
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92
reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

